



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N° 23\_021\_Bbis

**BUREAU SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**  
**À 10 H AU TEMPLE SUR LOT**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
27	19	19

Date de la convocation : 23 juin 2023

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
<b>Présidente</b>		
Geneviève LE LANNIC	X	P
<b>Vice-Présidents Territoriaux</b>		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO		
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
<b>Délégués</b>		
Yann BIHOUEÉ		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN		
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A PROMOTION INTERNE 2023**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** la délibération n°21\_64\_C du 25 novembre 2021 du Comité Syndical d'EAU47 déterminant les compétences déléguées au Bureau, et en particulier en matière de gestion du personnel et des Ressources Humaines ;

**VU** le tableau des effectifs en vigueur du Syndicat EAU47 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 21 avril 2023 ;

**VU** les résultats publiés sur le site du CDG47 relatifs à la promotion interne 2023 et dans l'attente de la réception des arrêtés du Président du CDG47 fixant les listes d'aptitudes établies au titre de la promotion interne 2023 ;

**VU** l'exposé de la Présidente,

**Après en avoir délibéré,**

**le Bureau Syndical :**

*à l'unanimité des membres présents,*

**DÉCIDE** de créer les postes suivants au vu des résultats de la promotion interne 2023 publiés par le CDG47 :

- 1 poste d'Ingénieur territorial
- 1 poste de Technicien territorial
- 2 postes d'Agent de maîtrise

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA